



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DRAC de la Nouvelle-Aquitaine
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine (UDAP) de la Haute-Vienne**

Affaire suivie par :
Pascale Dupuy

Limoges, le 23 janvier 2023

N/Réf : 2023/LM/C007

L'architecte des Bâtiments de France

à

DDT – Le Pastel
Monsieur Lagarde
Police de l'eau – continuité écologique
22 rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex 1

Objet : Aménagement, restauration et entretien des milieux aquatiques sur le bassin versant de la VIENNE MÉDIANE et de ses affluents dans le cadre d'un contrat territorial milieux aquatiques.

Vous avez sollicité mon avis concernant l'aménagement, restauration et entretien des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Vienne médiane et de ses affluents dans le cadre d'un contrat territorial milieux aquatiques.

Après étude du dossier, je vous informe que j'émetts un avis favorable de principe sous réserves que tous travaux, qu'il s'agisse d'arasement ou d'effacement de seuils, de création de passes à poissons, de passes à canoë de travaux sur les ripisylves, de travaux d'accompagnement des agriculteurs ou toutes autres restaurations de continuités écologiques, devant être réalisés dans le champ de protection d'un monument historique, dans un Site Patrimonial Remarquable, dans un site inscrit ou dans un site classé fassent l'objet d'une demande préalable soumise à mon accord.

Lætitia Morellet
Architecte et urbaniste de l'État
Architecte des Bâtiments de France



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DRAC de la Nouvelle-Aquitaine
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine (UDAP) de la Haute-Vienne**

Affaire suivie par :
Pascale Dupuy

Limoges, le 23 janvier 2023

N/Réf : 2023/LM/C008

L'architecte des Bâtiments de France

à

DDT – Le Pastel
Monsieur Lagarde
Police de l'eau – continuité écologique
22 rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex 1

Objet : Aménagement, restauration et entretien des milieux aquatiques sur le bassin versant de la BRIANCE dans le cadre d'un contrat territorial milieux aquatiques.

Vous avez sollicité mon avis concernant l'aménagement, restauration et entretien des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Briance dans le cadre d'un contrat territorial milieux aquatiques.

Après étude du dossier, je vous informe que j'émetts un avis favorable de principe sous réserves que tous travaux, qu'il s'agisse d'arasement ou d'effacement de seuils, de création de passes à poissons, de passes à canoë de travaux sur les ripisylves, de travaux d'accompagnement des agriculteurs ou toutes autres restaurations de continuités écologiques, devant être réalisés dans le champ de protection d'un monument historique, dans un Site Patrimonial Remarquable, dans un site inscrit ou dans un site classé fassent l'objet d'une demande préalable soumise à mon accord.

Lætitia Morellet
Architecte et urbaniste de l'État
Architecte des Bâtiments de France